

Janvier 2018



Madame, Monsieur,

Je vous souhaite tout d'abord une très belle année 2018 pour vous et vos proches. J'espère qu'elle vous apportera la joie de voir vos projets se réaliser.

En ce mois de janvier, l'Office reste très mobilisé au service de la Seine-Saint-Denis et des locataires. Au 1^{er} janvier 2018, Romainville Habitat et Seine-Saint-Denis habitat ont fusionné. Il s'agit là d'un moment important dans la vie de notre Office qui affirme encore davantage qu'hier son rôle au service de la Seine-Saint-Denis et de ses habitants.

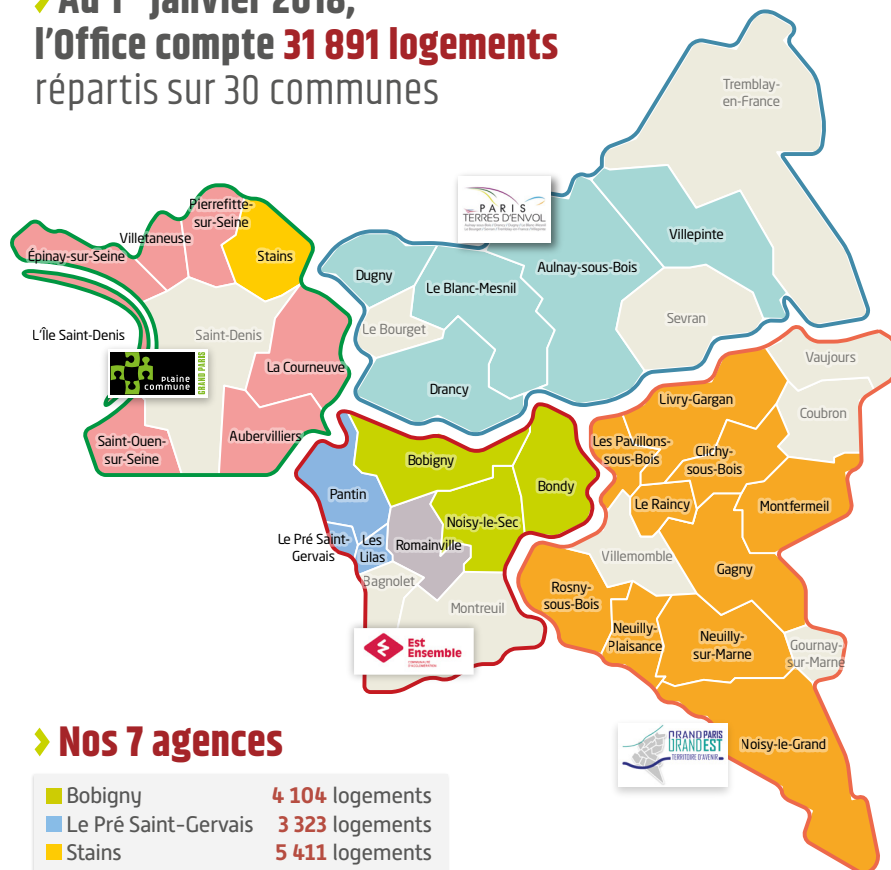
Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux locataires.

En parallèle, notre organisation évolue. Yves Nédélec, Directeur Général de l'Office depuis avril 2000, prend sa retraite fin janvier. Je salue son investissement pour le renouvellement urbain et l'entretien de nos cités, son sens du service public et de l'intérêt général et tout le professionnalisme dont il aura su faire preuve avec nos partenaires. Son engagement au service des locataires et de la Seine-Saint-Denis aura été très précieux. Patrice Roques, actuel Directeur Général Adjoint, lui succède à compter du 1^{er} février.

Notre Office va poursuivre et amplifier son action.

Stéphane Troussel

➤ Au 1^{er} janvier 2018, l'Office compte **31 891 logements** répartis sur 30 communes



➤ Nos 7 agences

■ Bobigny	4 104 logements
■ Le Pré Saint-Gervais	3 323 logements
■ Stains	5 411 logements
■ Romainville	3 330 logements
■ Dugny	5 694 logements
■ La Courneuve	4 707 logements
■ Neuilly-sur-Marne	5 322 logements



Bienvenue aux locataires de Romainville Habitat !

- Au 1^{er} janvier 2018, Romainville Habitat et Seine-Saint-Denis habitat ont fusionné.
- Depuis de nombreux mois, l'ensemble du personnel de Romainville Habitat et Seine-Saint-Denis habitat se mobilise pour vous apporter le meilleur de la qualité de service et assurer une transition la plus simple possible :
 - Les numéros de téléphones et adresses postales de l'Office ne changent pas.
 - Le contrat de bail est automatiquement transféré.
 - Les gardiens restent les mêmes.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux locataires de Romainville Habitat.

Plomberie de votre logement, qui fait quoi ?

La réglementation détermine les interventions à la charge du bailleur et celles à la charge du locataire. D'une manière générale, le locataire assure l'entretien courant et les petites réparations de son logement. Il en est ainsi pour la robinetterie et la plomberie.

Pour éviter les fuites d'eau, qui peuvent augmenter considérablement votre consommation d'eau et provoquer des dégâts des eaux, voici quelques conseils !

- ▶ Nettoyez et débouchez régulièrement les siphons
- ▶ Contrôlez les joints d'étanchéité en silicone autour des lavabos, baignoire ou douche, évier
- ▶ Vérifiez qu'il n'y ait pas de fuite sur les flexibles d'alimentation en eau de la robinetterie
- ▶ Dans les sanitaires, n'utilisez pas de produits à base de soude caustique. Ne jetez aucun objet dans les WC, ni de liquide acide ou d'huile chaude
- ▶ En cas de fuite importante, coupez l'eau et alertez votre gardien, votre point d'accueil ou votre agence.

Parce que certains locataires rencontrent des difficultés pour entretenir les installations, parce que l'intervention d'un professionnel de la plomberie est souvent onéreuse, votre Office a mis en place depuis un peu plus d'un an un contrat d'entretien des robinetteries sur l'ensemble de ses immeubles. Pour 1,93 euro par mois prélevé sur votre quittance, vous pouvez faire appel, via l'Office, autant que nécessaire à la société ISERBA pour entretenir et réparer à votre place tous les équipements concernés. La société ISERBA interviendra lors de son passage hebdomadaire dans votre cité ou sous 24 heures pour un problème important.

Pour les locataires de Romainville (qui ont rejoint Seine-Saint-Denis habitat au 1^{er} janvier), le prestataire reste Proxiserve et les conditions du contrat sont inchangées.

Contactez votre gardien ou le point d'accueil pour demander une intervention.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ LE GUIDE DE L'ENTRETIEN ET DES RÉPARATIONS LOCATIVES SUR www.seinesaintdenishabitat.fr

Rubrique grise à droite :
Au service du locataire
> Votre logement
> L'entretien de votre logement



Astuce : pour repérer une fuite

- 1/ Relevez votre compteur d'eau le soir avant d'aller vous coucher
- 2/ Le lendemain matin au réveil, si le compteur a bougé, c'est qu'il y a une fuite.

La fuite peut provenir de votre logement : robinetterie, chasse d'eau, canalisations internes... Si la fuite persiste alors que la plomberie de votre logement ne présente pas de défauts, contactez-nous.



Nouveau

En 2018, le gouvernement met en place le « chèque énergie » pour aider les ménages en situation de précarité à payer leurs factures d'énergie, quel que soit leur mode de chauffage. Il remplace les tarifs sociaux de l'énergie qui ont pris fin au 31 décembre 2017.

▶ Le « chèque énergie » vise à mettre en place un dispositif plus équitable, qui bénéficie de la même façon à l'ensemble des ménages en situation de précarité, quelle que soit leur énergie de chauffage (fioul, bois, électricité, gaz, urbain, etc.).

Son montant s'échelonne de 48 euros à 227 euros selon le niveau de revenus et la composition du ménage.

▶ Aucune démarche n'est nécessaire pour bénéficier du « chèque énergie ». Il sera automatiquement adressé à partir du 26 mars 2018 aux personnes éligibles sur la base des informations transmises par les services fiscaux.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS SUR <https://chequeenergie.gouv.fr/>

Votre situation évolue ?

Si votre situation familiale (mariage, séparation, décès, reprise de la vie commune, naissance d'un enfant, départ d'un enfant du foyer...) **ou professionnelle** (chômage, reprise d'activité...) **évolue, ayez le bon réflexe et informez-en la CAF** (Caisse d'allocations familiales) **pour estimer vos droits au versement de l'APL** (Aide personnalisée au logement).

CONNECTEZ-VOUS SUR www.caf.fr espace "Mon compte"